

Déchets chimiques des particuliers

Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, les déchets chimiques des particuliers ne doivent pas être jetés à la poubelle ou dans les canalisations. Il faut les déposer en déchèteries, si possible dans leur emballage d'origine.

Les déchets chimiques sont des produits issus le plus souvent du bricolage, de la décoration, du jardinage et de l'entretien de la maison. Ils se trouvent souvent dans le garage ou dans la cave, dans les placards, sous l'évier ou dans l'abri de jardin.

Vous bricolez ce weekend ? Vous faites la vidange de votre véhicule ?

Préservez la santé de votre entourage, ne jetez plus vos déchets chimiques à la poubelle.

Une fois triés par famille, les déchets chimiques sont dirigés vers un centre de traitement où ils sont soit valorisés, soit éliminés dans des conditions respectueuses de l'environnement.

DÉCHETS DES PRODUITS DE BRICOLAGE ET DÉCORATION



DÉCHETS DES PRODUITS DU JARDINAGE



DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN VÉHICULE



DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN PISCINE



DÉCHETS DES PRODUITS DE CHAUFFAGE, CHEMINÉE ET BARBECUE



DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN MAISON

